

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 13 décembre 2016, à 21 h 45, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Absence : Monsieur Simon Bolduc

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 1 personne

2016.12.289 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

- 01 Politique de gestion de la dette – Adoption
- 02 *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable*
- 03 Engagement Denise Jalbert
- 04 Construction d'un nouveau bâtiment en protection civile - Mandat à Actuel Conseil inc.
- 05 Construction d'un nouveau bâtiment en protection civile - Mandat à Jean-Carol Fournier, architecte
- 06 Période de questions
- 06 Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté en retirant le point 2 de l'ordre du jour.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.12.290 POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE À LONG TERME – ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion de la dette a été élaborée par la directrice générale intérimaire et la trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la politique a comme objectifs de :

- maintenir l'endettement municipal respectant la capacité de payer des contribuables tout en permettant à l'administration de répondre aux besoins des citoyens et citoyennes et de soutenir le développement de la Ville ;
- maintenir un équilibre entre la charge fiscale et les services offerts à la génération actuelle et l'impact pour les générations futures (équité intergénérationnelle) ;
- assurer la pérennité des actifs de la Ville et préserver son patrimoine ;
- disposer de marges de manœuvre permettant de saisir les opportunités qui pourraient se présenter ;
- déterminer les critères et balises pour fixer les capacités d'endettement de la Ville ;

- exercer une veille constante relativement à l'évolution de l'endettement de la Ville, tant de façon rétroactive que prospective, en vue d'en assurer une saine gestion et de mieux prévoir les impacts à moyen et long terme sur son service de la dette et sur la fiscalité des années futures ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été étudiée par le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte la politique de gestion de la dette à long terme et elle s'assure du suivi périodique des indicateurs financiers qui y sont inscrits.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.12.291 DENISE JALBERT – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook juge opportun de revoir l'état de l'administration municipale afin de la rendre plus performante et efficiente dans le contexte socio-économique actuel et face aux nouvelles réalités municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire poursuivre l'engagement de Madame Denise Jalbert à titre de gestionnaire de projets spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comporte six livrables avec un échéancier final fixé au 15 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire suivre l'évolution des démarches prévues tout au cours du mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook engage Madame Denise Jalbert à titre de gestionnaire de projets spécifiques pour une période maximale de 9 mois, débutant le 04 janvier 2017 et se terminant le 15 septembre 2017 afin de réaliser les mandats confiés par le Conseil municipal ;

QUE Madame Jalbert relève directement du Conseil municipal et qu'elle soit tenue de présenter un rapport d'étape mensuellement en assistant à chaque comité plénier pendant la durée de son mandat et à respecter entièrement le contenu et l'échéancier de ses livrables ;

QUE Mesdames Louise Labonté, mairesse et Marie-Claude Pinet, directrice générale, soient autorisées à signer un contrat de travail avec Madame Jalbert (poste hors convention) ;

QUE l'engagement de crédits à ces fins sera prévu au budget 2017 et qu'elle fera partie de la masse salariale de la Ville.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.12.292 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN PROTECTION CIVILE MANDAT À ACTUEL CONSEIL INC. : SERVICES EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Actuel Conseil en date du 8 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts se résument comme suit :

- Relevés techniques de l'état des lieux et mise en plan ;
- Participation aux réunions de coordination avec l'architecte et le comité ;
- Préparation des plans et devis préliminaires pour approbation ;
- Préparation des plans et devis finaux pour appel d'offres ;

- Estimation du coût des travaux ;
- Suivi aux entrepreneurs pendant l'appel d'offres ;
- Préparation et émission des directives de chantier, des demandes de changement et des ordres de changement sur approbation de la Ville ;
- Analyse et avis sur demande de réclamation ou de différends ;
- Émission des listes de déficiences, si applicables, en cours et à la fin du chantier ;
- Émission des certificats provisoires de conformité des travaux aux plans et devis ;
- Émission des certificats finaux de conformité des travaux aux plans et devis ;
- Vérification des dessins d'atelier applicable au projet pour commentaires ;
- Participer à toute inspection spéciale qui serait demandée par la Ville ;
- Services rendus au chantier sans résidence avec relevé photos et participer aux réunions de chantier (11 visites).

Les professionnels affectés seront Antoine Rochefort, ingénieur en structure et Christina Belisle-Caron tech. en structure.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services s'élève à 20 042.00 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte l'offre d'Actuel Conseil Inc. pour un montant de 23 043.29 \$ (taxes incluses) ;

QUE la présente dépense soit financée à partir de la programmation TECQ 2014-2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.12.293 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT EN PROTECTION CIVILE -
MANDAT À JCF, ARCHITECTE**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par M. Jean-Carol Fournier, architecte ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à préparer l'ensemble des plans en architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment servant à abriter des services en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre se détaille comme suit :

Échéancier : 10 février 2017	Aménagement intérieur
	- Planification et organisation de tous les espaces communs
	- Mise en plans
	- Transformation de documents connexes fournis par le client
	Concept préliminaire
	- Rencontre de familiarisation du projet avec les différents intervenants au dossier
	- Revue du programme et des documents du client
	- Analyse de différents scénarios et solutions possibles
	- Définir le concept
	- Revue des propositions avec le client et raffiner les aménagements
	- Analyse sommaire de la conformité aux codes (zonage et bâtiment)
	- Présentation du concept architectural pour acceptation
	- Préparation et modélisation informatique en 3D
	- Aperçu des coûts

Échéancier : 17 mars 2017	Plans détaillés pour soumission et construction
	- Rencontres de planification
	- Analyse des divers codes en vigueur
	- Préparation des plans en architecture pour soumission, permis et construction
	- Dépôt des plans détaillés en architecture pour soumission, permis et construction
	- Aperçu des coûts
	Appel d'offres
	- Préparation des appels d'offres

Échéancier : 17 mars 2017	- Réponses aux questions des divers intervenants voulant déposer une soumission
	- Rédaction d'addenda
	- Évaluation des soumissions reçues et recommandations

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte l'offre de Jean-Carol Fournier au montant de 21 250 \$ (plus taxes applicables) ;

QUE la présente dépense soit financée à partir de la programmation TECQ 2014-2018 ;

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune

2016.12.294 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 55 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
